



ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia

Auvergne-Rhône-Alpes | 2015

Neulise – Parc d’activités Les Jacquins Ouest

Fouille préventive (2015)

Yannick Teyssonneyre



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/adlfi/98340>

ISSN : 2114-0502

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Yannick Teyssonneyre, « Neulise – Parc d’activités Les Jacquins Ouest » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Auvergne-Rhône-Alpes, mis en ligne le 18 février 2021, consulté le 25 août 2021. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/98340>

Ce document a été généré automatiquement le 25 août 2021.

© ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

Neulise – Parc d'activités Les Jacquins Ouest

Fouille préventive (2015)

Yannick Teyssonneyre

NOTE DE L'ÉDITEUR

Organisme porteur de l'opération : Éveha

- 1 Les fouilles menées sur le site des Jacquins Ouest à Neulise ont été réalisées dans le cadre du projet d'aménagement de la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône, suite à un diagnostic réalisé par l'Inrap sous la direction d'Éric Thévenin (Thévenin 2015a). L'opération s'est déroulée du 16 février au 13 mars 2015, sur une superficie de 6 300 m².
- 2 Les investigations archéologiques ont permis de mettre au jour plusieurs occupations successives circonscrites à la période gallo-romaine (Haut et Bas-Empire). Situé à proximité du passage supposé de la voie antique reliant les deux principales agglomérations antiques de ce secteur du territoire Ségusiave que sont *Forum Segusiavorum* (Feurs) et *Rodumna* (Roanne), le site des Jacquins est implanté à 475 m d'altitude sur le plateau séparant les bassins Forézien et Roannais. En tout, cinq phases d'occupation ont été distinguées.
- 3 Datée entre la période augustéenne et la première moitié du 1^{er} s. apr. J.-C., la première caractérise un bâtiment de forme oblongue construit sur poteaux relativement étroits, doté d'une sorte de cour enclose palissadée contre sa façade septentrionale. Ce premier établissement est délimité à l'est par une seconde palissade, tandis qu'à l'ouest un affleurement rocheux bordant un important dévers fixe la limite de l'occupation.

Un bâtiment de stabulation

- 4 De forme oblongue et relativement étroite (23,2 x 4,2 m), ce premier édifice, dont l'installation est datée de l'époque augustéenne, est constitué d'une trentaine de trous de poteaux. Son plan suppose une architecture comparable à celle des maisons à une nef et implique un toit à deux pans et croupe, dont la solidité est ici assurée par un maillage régulier de poteaux porteurs reliés par des entrails. L'accès à l'édifice, situé au centre de la façade nord, est marqué par le négatif de deux imposants montants de plan circulaire, distants de 3,7 m l'un de l'autre. La présence d'un cloisonnement interne permet d'identifier l'existence d'une petite annexe avoisinant 23 m², cantonnée à l'extrémité occidentale de l'édifice.
- 5 Ce plan de bâtiment allongé et étroit n'est pas sans rappeler, dans des proportions tout à fait moindres, celui des immenses bergeries de La Crau. Sans les comparer aux vastes ensembles fouillés de Nègreiron-Négrès (Badan, Congés, Brun 1995, p.266), on rappellera toutefois que plusieurs aménagements similaires militent en faveur de l'interprétation d'un bâtiment de stabulation. Citons notamment le différentiel métrique en ses façades est et ouest, la longueur de la construction dont les annexes sont accolées à proximité des angles extérieurs, la largeur de l'accès à l'édifice, l'organisation interne du bâtiment, mais aussi le système de palissade qui pourrait être l'un des témoins d'une gestion organisée du bétail.
- 6 Au cours du premier siècle, une fosse artisanale, ayant vraisemblablement accueilli une petite activité métallurgique, est implantée sous un probable appentis accolé à la partie septentrionale de l'édifice. Au nord de cet ensemble, un nouveau complexe palissadé, dont l'interruption centrale pourrait être interprétée comme un accès, ouvre sur un espace situé immédiatement au nord de l'emprise. Avec l'implantation à l'est de nouvelles structures en creux aux fonctions mal définies, cette seconde phase de l'occupation marque, jusqu'au début du II^e s. apr.J.-C., semble-il, l'évolution de la périphérie d'un premier établissement agricole qui pourrait également être associé à un groupe de fosses de plantation de forme quadrangulaire en plan, disposé de façon linéaire contre la bordure orientale de l'emprise, formant ainsi une limite végétale à l'occupation.

Un bâtiment vinicole ?

- 7 La troisième phase de l'occupation marque l'abandon du premier édifice au cours de la première moitié du II^e s. apr. J.-C., avec l'installation d'une vaste bâtisse qui tronque en partie l'emprise orientale du précédent. De forme quadrangulaire (22,5 x 19 m), ce second édifice aux fondations maçonnées, bien que largement arasé et spolié, est doté d'une entrée au nord, d'au moins une base de pilier, d'un mur de refend et d'un aménagement de forme rectangulaire (5 x 7 m) construit sur quatre puissants porteurs. Deux de ces porteurs possèdent des calages en pierres permettant de délimiter des poteaux de 0,5 à 0,6 m de côté inégalement conservés entre 0,6 et 0,8 m de profondeur. Les deux trous de poteaux restant adoptent une forme carrée, d'1 m de côté pour 0,2 m d'épaisseur conservée. Cet ensemble encadre une fosse oblongue (10,5 x 2,5 m), dotée de deux creusements en vasque s'apparentant à des fonds de bassin. L'étanchéité de cet ensemble est assurée par une couche d'argile fine, d'origine anthropique, déposée sur les parois et le fond de ces structures. Profondes de 0,4 m maximum, ces fosses, bordées par de probables bases de poteaux interprétés comme les négatifs des supports d'un

coffrage en bois, ont conservé la démolition de la toiture de l'édifice datée du III^e s. Ce type de plan de bâtiment n'est pas sans rappeler celui, contemporain, de « Champ Chalatras » aux Martres-d'Artière en Auvergne (Vallat 2009), pour lequel une interprétation de pressoir est avancé. À Neulise, l'ensemble aménagé en bois au centre du bâtiment pourrait également être lu comme le négatif d'un pressoir de type C20 (Brun 1986) entièrement construit en bois. Ce second ensemble périlite clairement au cours du III^e s.

Une limite parcellaire ?

- 8 Après le III^e s. apr. J.-C., l'occupation n'est plus marquée que par la présence de deux fossés drainants d'orientation nord-est – sud-ouest dont les tracés se confondent sur la quasi-totalité de l'emprise. De datation incertaine, ces fossés successifs qui contiennent majoritairement du mobilier antique roulé et lessivé matérialisent peut-être une limite parcellaire.
- 9 Enfin, un ensemble de plantation de vignes, de drains et de fosses de rejets contemporains ont été mis en évidence, principalement dans la partie sud du site.
- 10 Les vestiges observés sur le site des Jacquins ouest permettent de combler un vide persistant sur la commune de Neulise et autorisent, à l'évidence, d'envisager une étendue du site vers le nord plus importante que celle délimitée par l'emprise de fouille. Si l'apport des données de terrain amène à bien des égards un nouvel éclairage sur les occupations entraperçues, l'identification de ces différents ensembles demeure cependant délicate.

BIBLIOGRAPHIE

Badan O., Congès G., Brun J.-P. 1995 : Les bergeries romaines de la Crau d'Arles. Les origines de la transhumance en Provence, *Gallia*, 52, p. 263-310.

Brun J.-P. 1986 : *L'oléiculture antique en Provence, Les huileries du département du Var, Supplément à la Revue archéologique de Narbonnaise*, 15, Paris, CNRS.

Vallat P., Cabanis M. 2009 : Le site de Champ Chalatras aux Martres-d'Artière (Puy-de-Dôme) et les premiers témoins archéologiques de la viticulture gallo-romaine dans le bassin de Clermont-Ferrand (Auvergne), *Revue archéologique du Centre de la France* [En ligne], Tome 48 | 2009, mis en ligne le 24 février 2010.

INDEX

nature <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtcJxzOpgs7T>

lieux <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtSEeAipsBLD>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/crtB8WDYqd6u9>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtzWwOdr34hl>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtGiBeVvMThO>

sujets <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtLf3Bt5nKRt>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/crt5AOuUmbGVy>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtB9St4P5oUc>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtRSkVB0xGL9>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtKJVpuP3AET>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtDlzbGxWvTo>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtbFJDzRUzx0>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtAGFcSzXQ5x>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt0zYTSW9Uyl>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtIdEjFMFAod>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtd4GwKaHWOW>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtM9HMWQTGJV>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtDpSNLz1mSr>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrthQAINOX0GB>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtBedPXm0UJJ>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtFnKonRZjWY>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtms2OAv82PY>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrttrEq4Rcprk>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtD8bo5IH0H4>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtuf9JSs9vo6>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtuNA5xRSr9l>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt02KdlM0gwJ>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtxs8Kml8jLw>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtgi6nA8qPOv>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtwouxfBaTr5>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtrrOj4xoA0D>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt2WF3gcWDUM>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtSpZKiFuqSw>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtthlTfnSHQp>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtc6LNxVnfT8>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt3G8RooGUEu>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtATL3ZnpSP5>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtUINrG3Gx0>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtihlJWfvH4v>

Année de l'opération : 2015

chronologie <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtxT02uJ0ogm>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtof7EHNS2e>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtZTmusVUU24>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtIkSWVMVuqB>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtH5r3FYBpwe>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt0LUUgO9UTA>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtglKdV7BFE7>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt0auHUwTKix>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt59R77d1H15>

AUTEURS

YANNICK TEYSSONNEYRE

Éveha